

PROCES VERBAL
Des décisions du Conseil Municipal –
Séance du 10 mars 2009

I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES SEANCES DU 19 JANVIER 2009 ET 17 FEVRIER 2009.

Séance du 19 Janvier 2009 : Vote : Pour : 19 Contre : 6
 Séance du 17 Février 2009 : Vote : Pour à l'unanimité

II - COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU MAIRE

1. Signature d'un contrat de cession d'exploitation des droits d'un spectacle avec OXO PRODUCTION – 28 rue des Trois Forgerons 21 000 Dijon – pour la représentation de JIL AIGROT chante PIAF « Ses mots d'Amour » le dimanche 8 mars à 15h00, pour un montant TTC de 6 857,50 Euro.
 2. Signature d'une convention de location de piano de concert avec AUVERGNE PIANOS Dominique Gardelle – Avenue George Gershwin 63200 RIOM – pour un montant TTC de 645,84 Euro, lors de l'hommage à Piaf du 8 mars 2009.

III – AFFAIRES GENERALES

III/1- DESIGNATION D'UN DELEGUE SUPPLEANT POUR SIEGER AU CONSEIL SYNDICAL DES EAUX DE LA FAYE

Désignation : 1 délégué suppléant : **Patrice PAYRE**

1) **Désigne** le délégué suppléant susnommé pour siéger au Syndicat de la Faye.

Vote : Pour à l'unanimité

IV – AFFAIRES FINANCIERES

IV / 1 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008 – BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, siégeant sous la présidence de **Monsieur SERIN Jean-Noël** conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

1°) **Approuve** le compte administratif de l'exercice 2008 arrêté par un résultat de clôture net de **213 196,05 € d'excédents**.

Vote : Pour : 18 Contre : 5 Abstention : 1

IV / 2 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008 – BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Le Conseil Municipal, siégeant sous la présidence de **Monsieur SERIN Jean-Noël** conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

1°) **Approuve** le compte administratif de l'exercice 2008 arrêté par un résultat de clôture net de **77 333,17 € d'excédents**.

Vote : Pour : 18 Contre : 6

IV / 3 – MODIFICATION DU RESULTAT REPORTE EN INVESTISSEMENT SUR LE BUDGET DE L'EAU.

Considérant, que le résultat reporté en investissement devait intégrer les provisions pour risques et charges, et les intérêts courus non échus,
Considérant, que seules les provisions pour risques l'ont été sur le budget 2008,

1°) **Modifie** le compte administratif de l'exercice 2008 arrêté comme suit :

Investissement	Résultat de clôture exercice 2007	Provision s pour risques et charges	Intérêts courus non échus	Résultat reporté
	-21 074,66	-8 742,43	-6 291,77	-36 108,86

Fonctionnement	Résultat 2008	Résultat de clôture 2008
	43 772,56	7 663,70

Vote : Pour à l'unanimité

IV / 4 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008 – BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, siégeant sous la présidence de **Monsieur SERIN Jean-Noël** conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

1°) **Approuve** le compte administratif de l'exercice 2008 arrêté par un résultat de clôture net de **163 593,38 € d'excédents**.

Vote : Pour : 18 Contre : 6

IV / 5 – MODIFICATION DU RESULTAT REPORTE EN INVESTISSEMENT SUR LE BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT.

Considérant, que le résultat reporté en investissement devait intégrer les provisions pour risques et charges, et les intérêts courus non échus,

Considérant, que seules les provisions pour risques l'ont été sur le budget 2008,

1°) **Modifie** le compte administratif de l'exercice 2008 arrêté comme suit :

Investissement	Résultat de clôture exercice 2007	Provisions pour risques et charges	Intérêts courus non échus	Résultat reporté
	161 925,61	-14 140,70	-5 115,26	142 669,65

Fonctionnement	Résultat 2008	Résultat de clôture 2008
	-46 208,03	96 389,62

Vote : Pour à l'unanimité

IV / 6 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008 – BUDGET ANNEXE DU CINEMA

Le Conseil Municipal, siégeant sous la présidence de **Monsieur SERIN Jean-Noël** conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

1°) **Approuve** le compte administratif de l'exercice 2008 arrêté par un résultat de clôture net de **5 251,15 € d'excédents**.

Vote : Pour à l'unanimité

IV / 7 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2008 – BUDGET PRINCIPAL.

1°) **Statue** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) **Statue** sur l'exécution du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) **Statue** sur la comptabilité des valeurs inactives ;

4°) **Déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2008 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote : Pour à l'unanimité

IV / 8 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2008 – BUDGET ANNEXE DE L'EAU.

1°) **Statue** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) **Statue** sur l'exécution du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) **Statue** sur la comptabilité des valeurs inactives ;

4°) **Déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2008 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote : Pour à l'unanimité

IV / 9 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2008 – BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT.

1°) **Statue** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) **Statue** sur l'exécution du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) **Statue** sur la comptabilité des valeurs inactives ;

4°) **Déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2008 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote : Pour à l'unanimité

IV / 10 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2008 – BUDGET DU CINEMA.

1°) **Statue** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) **Statue** sur l'exécution du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) **Statue** sur la comptabilité des valeurs inactives ;

4°) **Déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2008 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote : Pour à l'unanimité

IV / 11 – AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET PRINCIPAL.

Constatant que le compte administratif du cinéma fait apparaître un excédent d'exploitation de 3 221,15 € et un excédent d'investissement de 2 030,00 €,

Procède à l'affectation des résultats de 2008 au budget primitif 2009 de la façon suivante :

Investissement :

au 001 'Déficit d'investissement reportés' pour 483 776,93 €
 au 1068 'Excédents de fonctionnement capitalisés' pour 400 000,00 €

Fonctionnement :

au 002 'Excédents de fonctionnement reportés' pour 302 224,13 €

Vote : Pour à l'unanimité

IV / 12 – AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET ANNEXE DE L'EAU.

Constatant que le compte administratif corrigé fait apparaître un excédent d'exploitation de 63 377,70 € et un excédent d'investissement de 7 663,03 €,

Procède à l'affectation des résultats de 2008 au budget primitif 2009 de la façon suivante :

Investissement :

au 001 'Excédent d'investissement reportés' pour 7 663,03 €
 au 1068 'Excédents de fonctionnement capitalisés' pour 28 000,00 €

Fonctionnement :

au 002 'Excédents de fonctionnement reportés' pour 35 377,70 €

Vote : Pour à l'unanimité

IV / 13 – AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT.

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 62 088,50 € et un excédent d'investissement de 96 389,62 €,

Procède à l'affectation des résultats de 2008 au budget primitif 2009 de la façon suivante :

Investissement :

au 001 'Excédent d'investissement reportés' pour 96 389,62 €
 au 1068 'Excédents de fonctionnement capitalisés' pour 62 088,50 €

Fonctionnement :

au 002 'Excédents de fonctionnement reportés' pour 0,00 €

Vote : Pour à l'unanimité

IV / 14 – VOTE DES TAUX DE FISCALITE LOCALE - ANNEE 2009.

1°) **Adopte** les taux de fiscalité suivants pour l'année 2009 ainsi que le produit attendu.

	Taxe habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti	TOTAL Produit
Taux 2008	11.46 %	18.26 %	61.40 %	
Taux 2009	11.69 %	18.63 %	62.63 %	
Base d'imposition prévisionnelle 2008	4 834 000 € (+ 4,14%)	5 017 000 € (+ 3,72 %)	152 200 € (+ 153,40%)	
Produit	565 095 €	934 667 €	95 323 €	1 595 085 €

Vote : Pour : 19 Contre : 6

IV / 15 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2009 – BUDGET COMMUNE.

1°) **Adopte** la section de fonctionnement équilibrée en dépenses et en recettes pour un montant total de **3 617 880,13 €**.

2°) **Adopte** la section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes pour un montant de **2 661 438,47 €**.

Vote : Pour : 19 Contre : 6

IV / 16 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2009 – BUDGET EAU.

1°) **Adopte** la section de fonctionnement équilibrée en dépenses et en recettes pour un montant total de **291 280,12 €**

2°) **Adopte** la section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes pour un montant de **376 458,16 €**.

Vote : Pour : 19 Contre : 5 Abstention : 1

IV / 17 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2009 – BUDGET ASSAINISSEMENT.

1°) **Adopte** la section de fonctionnement équilibrée en dépenses et en recettes pour un montant total de **300 853,34 €**.

2°) **Adopte** la section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes pour un montant de **496 941,87 €**.

Vote : Pour à l'unanimité

IV / 18 – VOTE DES SUBVENTIONS 2009.

ASSOCIATION	MONTANT
ACIAC (dossier non déposé)	0,00

ACPG - CATM	250,00
ACVB	420,00
AINES DE LA DORE	700,00
AMICALE DU MEGAIN	350,00
AMICALE PHILATELIQUE	330,00
AMIS DE LIMARIE	300,00
ARC EN CIEL	350,00
ART CULTURE ET PATRIMOINE	675,00
A.I.A. ESPACE LOISIRS	27 460,00
RELAIS JEUNES 15/17 ANS	53 284,00
A.I.A. MUSCULATION	10 000,00
COURPIERE CINEMA	5 871,00
BIBLIOTHEQUE ECOLE PUBLIQUE	350,00
BOXING CLUB	545,00
CAC FONCTIONNEMENT	1 700,00
CAC ROSIERE	18 000,00
CIBI ABEILLE	195,00
CLUB ACCORDEON	180,00
CLUB MINERALOGIQUE	170,00
COMITE DE JUMELAGE	160,00
COMITE DES ŒUVRES SOCIALES	12 500,00
CONFEDERATION DU LOGEMENT (dossier non déposé)	0,00
CONJOINT SURVIVANT	180,00
DOMISOL ECOLE DE MUSIQUE	2050,00
ECURIE CHIGNORE	645,00
FNACA	360,00
FOYER LAIC	4 695,00
GYM TONIC	300,00
JOIE DE VIVRE SANS ALCOOL	160,00
LA CLEF	160,00
LA RUCHE ANIMATION MAISON DE RETRAITE	245,00
LES CAMPAROS	540,00
LES CANOTIERS	632,00
LES DOIGTS AGILES	280,00
ŒUVRES PUPILLES ORPHELINS SAPEURS POMPIERS	176,00
PAS A PAS (DANSE)	1 000,00
PAYS DE COURTESSERRE	300,00
PETANQUE DE LIMARIE	220,00
PETANQUE DU FOIRAIL	350,00
RAVALEMENT DE FACADES	5 000,00
RESTOS DU CŒUR	545,00
SOCIETE DE BOULES	170,00
SOCIETE DE CHASSE	520,00
SOCIETE DE PECHE	520,00
TEAM DORE EVASION	450,00
TENNIS CLUB	2070,00
UNION DES SAPEURS POMPIERS	3 600,00
USC	9 900,00
VIEILLES SOUPAPES	200,00
SUBVENTIONS 2008 A VERSER (TEAM DORE EVASION ET PAS A PAS)	850,00
AUTRES	5342,00
TOTAL :	175 250,00

Vote : Pour : 24 Contre : 1

IV / 19 – CONVENTION POUR L'APPLICATION DU DISPOSITIF DU PLAN DE RELANCE DE L'ECONOMIE RELATIF AU F.C.T.V.A.

1°) **Prend acte** que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007, soit 1 383 986 €.

2°) **Décide** d'inscrire au budget de la commune 2 138 723 € de dépenses réelles d'équipement, soit une augmentation de 54,53 % par rapport au montant référence déterminé par les services de l'Etat.

3°) **Autorise** le Maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle la commune s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

Vote : Pour à l'unanimité

IV / 20 – FIXATION DES TARIFS 2009 DE LOCATION DE L'ESPACE COUBERTIN: SALLE JEAN COUZON ET ANNEXES.

1°) **Adopte** les tarifs 2009 tels que définis ci-après.

2°) **Adopte** le principe pour les associations d'une location gratuite par an (soit la salle Jean Couzon, soit la salle d'animation), sans restriction pour une manifestation associative à entrée payante.

3°) **Accepte** que la location de la salle Jean Couzon, dans le cadre de l'organisation des arbres de Noël des entreprises courpiéroises ou de démonstrations sportives des associations courpiéroises, soit gratuite.

4°) **Fixe** le montant du dépôt de garantie au titre de la location de la salle Jean Couzon et annexes à 275 €.

5°) **Fixe** le montant du dépôt de garantie au titre du ménage de la salle Jean Couzon et annexes à 108 €, hors mariage (location avec ménage inclus).

Détails des options	Tarifs Asso. Courpière	Tarifs Particuliers Courpiérois	Tarifs Extérieurs	
		Asso Entrées payantes	CCPC	Hors CCPC

Location 1 Journée	Tarif salle nue	TARIF ETE (01/04 au 30/09)	92 €	116 €	192 €	232 €
		TARIF HIVER (01/10 au 31/03)	174 €	214 €	316 €	380 €
	Option Cuisine	Utilisation des frigos, fours, lave-vaisselle...	18 €	22 €	36 €	42 €
	Option Vaisselle	Tarif vaisselle complète (par personne)	0,50 €	0,50 €	1,00 €	1,00 €
	Option BAR	Utilisation du Bar espace Coubertin	76 €	94 €	156 €	188 €
	Option Scène	Utilisation du grill pour éclairage	20 €	20 €	30 €	40 €
	Option 1	Mise à disposition de chaises et tables (nb à déterminer lors de la réservation)	20 €	20 €	40 €	60 €
	Option 2	Mise à disposition et mise en place des chaises et tables	50 €	50 €	70 €	90 €

Détails des options	Tarifs Asso. Courpière	Tarifs Particuliers Courpiérois	Tarifs Extérieurs	
		Asso Entrées payantes	CCPC	Hors CCPC

Location 1/2 journée	Tarif salle nue	TARIF ETE (01/04 au 30/09)	46 €	58 €	96 €	116 €
		TARIF HIVER (01/10 au 31/03)	87 €	107 €	158 €	190 €
	Option Cuisine	Utilisation des frigos, fours, lave-vaisselle...	9 €	11 €	18 €	21 €
	Option Vaisselle	Tarif vaisselle complète (par personne)	0,50 €	0,50 €	1,00 €	1,00 €
	Option BAR	Utilisation du Bar espace Coubertin	38 €	47 €	78 €	94 €
	Option Scène	Utilisation du grill pour éclairage	20 €	20 €	30 €	40 €
	Option 1	Mise à disposition de chaises et tables (nb à déterminer lors de la réservation)	20 €	20 €	40 €	60 €
	Option 2	Mise à disposition et mise en place des chaises et tables	50 €	50 €	70 €	90 €

Détails des options	Tarifs Asso. Courpière	Tarifs Particuliers Courpiérois	Tarifs Extérieurs	
		Asso Entrées payantes	CCPC	Hors CCPC

Location 2 journées	Tarif salle nue	TARIF ETE (01/04 au 30/09)	184 €	232 €	384 €	464 €
		TARIF HIVER (01/10 au 31/03)	348 €	428 €	632 €	760 €
	Option Cuisine	Utilisation des frigos, fours, lave-vaisselle...	36 €	44 €	72 €	84 €
	Option Vaisselle	Tarif vaisselle complète (par personne)	0,50 €	0,50 €	1,00 €	1,00 €
	Option BAR	Utilisation du Bar espace Coubertin	152 €	188 €	312 €	376 €
	Option Scène	Utilisation du grill pour éclairage	20 €	20 €	30 €	40 €
	Option 1	Mise à disposition de chaises et tables (nb à déterminer lors de la réservation)	20 €	20 €	40 €	60 €
	Option 2	Mise à disposition et mise en place des chaises et tables	50 €	50 €	70 €	90 €

			Particuliers courpiérois	CCPC	Hors CCPC	
Option Mariage Location avec ménage final inclus	1 journée	Tarif salle nue + ménage + cuisine	TARIF ETE (01/04 au 30/09)	270 €	405 €	540 €
			TARIF HIVER (01/10 au 31/03)	352 €	528 €	704 €
		Option Vaisselle	Tarif vaisselle complète (par personne)	0,50 €	1,00 €	1,00 €
		Option BAR	Utilisation du Bar espace Coubertin	70 €	105 €	140 €
		Option Scène	Utilisation du gril pour éclairage	20 €	30 €	40 €
		Option 1	Mise à disposition de chaises et tables (nb à déterminer lors de la réservation)	20 €	30 €	40 €
		Option 2	Mise à disposition et mise en place des chaises et tables	50 €	60 €	100 €
Option Maxi Location avec ménage final inclus	2 journées	Tarif salle nue + ménage + cuisine	TARIF ETE (01/04 au 30/09)	500 €	750 €	1 000 €
			TARIF HIVER (01/10 au 31/03)	664 €	996 €	1 328 €
		Option Vaisselle	Tarif vaisselle complète (par personne)	0,50 €	1,00 €	1,00 €
		Option BAR	Utilisation du Bar espace Coubertin	70 €	105 €	140 €
		Option Scène	Utilisation du gril pour éclairage	20 €	30 €	40 €
		Option 1	Mise à disposition de chaises et tables (nb à déterminer lors de la réservation)	20 €	30 €	40 €
		Option 2	Mise à disposition et mise en place des chaises et tables	50 €	60 €	100 €

IV / 21 – FIXATION DES TARIFS 2009 DE L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT.

REVISION DES TARIFS MUNICIPAUX 2008/2009 COMMUNE DE COURPIERE		
DESIGNATIONS	TARIF 2008	TARIF 2009
Relèvement des tarifs de vente de l'eau et des abonnements au compteur		
Abonnés de la commune de COURPIERE		
1) Redevance annuelle d'abonnement au compteur		
- lorsque la consommation sera inférieure à 1.000 m ³	40,42	41,23
- lorsque la consommation sera supérieure à 1.000 m ³	81,40	83,03
2) Prix au mètre cube	0,76	0,78
Abonnés de la commune de VOLLORE-VILLE bénéficiant d'une réduction de 10% sur les tarifs pratiqués à COURPIERE		
1) Redevance annuelle d'abonnement au compteur		
- lorsque la consommation sera inférieure à 1.000 m ³	36,38	37,11
- lorsque la consommation sera supérieure à 1.000 m ³	73,26	74,73
2) Prix au mètre cube	0,68	0,70
ASSAINISSEMENT		
Taux de la redevance de l'assainissement (m ³ d'eau consommée)	1,23	1,25

Vote : Pour à l'unanimité

			SEMINAIRES	LOCATIONS COMMERCIALES
Location 1 journée	Tarif salle nue + ménage + cuisine	TARIF ETE (01/04 au 30/09)	668 €	905 €
		TARIF HIVER (01/10 au 31/03)	994 €	1297 €
	Option Cuisine	Utilisation des frigos, fours, lave-vaisselle...	31 €	42 €
	Option Vaisselle	Tarif vaisselle complète par personne	2 €	4 €
	Option BAR	Utilisation du Bar espace Coubertin	173 €	314 €
	Option 1	Mise à disposition de chaises et tables (nb à déterminer lors de la réservation)	50 €	100 €
Option 2	Mise à disposition et mise en place des chaises et tables	100 €	250 €	

IV / 22 – FIXATION DES TARIFS 2009 DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC.

1°) Adopte le tableau ci-dessous pour l'exercice 2009.

Désignation	Tarif 2008	Tarif 2009
Redevance d'occupation du domaine public – le m ²	14,10 €	14,45 €

Vote : Pour à l'unanimité

IV / 23 – GARANTIE D'EMPRUNT AUPRES DE L'OPHIS POUR LA REHABILITATION DE 48 LOGEMENTS – RUE ANTOINE GARDETTE

Article 1 : La Commune de COURPIERE accorde sa garantie pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 530 000 Euro, dont la répartition est de 50 % pour la Commune (soit 265 000 Euro) et de 50 % pour le département, que l'OPHIS se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce prêt est destiné à financer la réhabilitation de 48 logements, sis Rue Antoine Gardette à COURPIERE.

Vote : Pour à l'unanimité

IV / 25 – GARANTIE D'EMPRUNT AUPRES DE L'OPHIS POUR L'ACQUISITION-AMELIORATION D'UN LOGEMENT AVENUE DE LA GARE.

Article 1 : La Commune de COURPIERE accorde sa garantie pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 80 000 Euro, dont la répartition est de 50 % pour la Commune (soit 40 000 Euro) et de 50 % pour le département, que l'OPHIS se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce prêt est destiné à financer l'acquisition-amélioration d'un logement, sis Avenue de la Gare à COURPIERE.

Vote : Pour à l'unanimité

IV / 26 – RESULTATS 2008 DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME PLURIANNUELS – ESPACE COUBERTIN – ILOT DE L'ANTIQUITE – AVENUE DE LA GARE.

ESPACE COUBERTIN

Vu les travaux entrepris pour l'aménagement de l'espace multi activités et l'état financier détaillé ci-dessous,

Dépenses Recettes

3 243 011,82€	Subventions	1 277 285,20
	FCTVA	502 083,10
	Autofinancement	1 463 643,52 (45%)

Considérant les études préalables menées en 2004 et au regard du début de la phase II opérationnelle en 2006,

1°) Adopte le résultat de cette opération pour l'exercice 2008 selon le détail suivant.

Vote : Pour à l'unanimité

valeur février 2009				
ESPACE COUBERTIN	Dépenses	subventions	FCTVA(15,482%)	fonds propres Commune
2004	69 588,06	0,00	0,00	69 588,06
2005	306 849,49	58 195,53	0,00	248 653,96
2006	89 077,57	160 223,53	10 773,62	-81 919,58
2007	1 521 685,13	302 397,85	47 506,44	1 171 780,84
2008	1 255 811,57	423 451,29	13 791,00	818 569,28
2009	0,00	333 017,00	235 587,29	-568 604,29
2010			194 424,75	-194 424,75
TOTAL	3 243 011,82	1 277 285,20	502 083,10	1 463 643,52

ILOT DE L'ANTIQUITE

Vu, les travaux entrepris pour l'aménagement de l'Ilot de l'Antiquité et l'état financier détaillé ci-dessous,

Dépenses Recettes

411 139,94 €	Subventions	70 931,87
	FCTVA	63 621,72
	Autofinancement	276 586,35 (67%)

1°) Adopte le résultat de cette opération pour l'exercice 2008 selon le détail suivant.

Vote : Pour à l'unanimité

valeur mars 2008

ILOT ANTIQUITE	Dépenses	subventions	FCTVA(15,482%)	fonds propres
2005	5 772,39	0,00	0,00	5 772,39
2006	0,00	0,00	0,00	0,00
2007	97 367,55	17 359,12	862,72	79 145,71
2008	112 970,96	11 572,75	0,00	101 398,21
2009	195 029,04	42 000,00	15 074,44	137 954,60
2010			17 490,16	-17 490,16
2011			30 194,40	-30 194,40
TOTAL	411 139,94	70 931,87	63 621,72	276 586,35

AVENUE DE LA GARE

Vu les travaux entrepris pour l'aménagement de l'avenue de la Gare et l'état financier détaillé ci-dessous,

Dépenses Recettes

72 338,92 €	Subventions	34 245,50
	FCTVA	11 199,51
	Autofinancement	26 893,91

Considérant les études préalables menées en 2003 et 2004 et au regard du début de la phase opérationnelle en 2006,

1°) Adopte le résultat de cette opération pour l'exercice 2008 selon le détail suivant.

Vote : Pour à l'unanimité

valeur février 2009	Dépenses	subventions	FCTVA(15,482%)	fonds propres
2003	1 804,00			1 804,00
2004	8 438,98			8 438,98
2005	0,00	0,00	279,30	-279,30
2006	34 496,80	4 430,85	1 306,52	28 759,43
2007	27 599,14	10 601,00	0,00	16 998,14
2008	0,00	15 313,65	5 340,79	-20 654,44
2009		3 900,00	4 272,90	-8 172,90
2010			0,00	0,00
TOTAL	72 338,92	34 245,50	11 199,51	26 893,91

V – AFFAIRES DU PERSONNEL

V / 1 – REGIME INDEMNITAIRE 2009.

Considérant qu'il convient de réadapter les régimes indemnitaires existants afin de tenir compte des nouvelles dispositions réglementaires,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les limites prévues par les textes, la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités,

1°) Décide d'instituer le régime indemnitaire applicable aux agents titulaires et non-titulaires.

Vote : Pour à l'unanimité

VI – AFFAIRES URBAINES ET TRAVAUX

VI / 1 – DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER (D.I.A.) – POUR INFORMATION

VI / 2 – AMENAGEMENT DU QUARTIER DE LA GARE

Vu le Programme d'Aménagement Communal approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 30/09/2005,

Vu le Projet d'Aménagement et de Développement Durable approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 04/02/2005

Considérant la mise en vente des parcelles BL 465, BL 639, BL 467, BL 468, BL 469, BL 471, BL 640, BL 643 et BL 642 situées avenue de la Gare à Courpière,

Considérant la nécessité de mettre en oeuvre le projet d'aménagement du quartier de la gare,

Considérant la reconstruction prévue du siège de la Communauté de Communes du Pays de Courpière,

Le Maire expose d'une part que les parcelles en vente présentent indéniablement un intérêt collectif pour la commune à l'effet d'améliorer l'environnement et la qualité de vie. Depuis plusieurs années une réflexion est engagée autour du réaménagement de ce quartier qui constitue un enjeu majeur pour la restructuration harmonieuse de la ville. En effet, ce projet d'aménagement permettra de donner une nouvelle identité urbaine à la commune créant ainsi un lien entre les différents axes de développement de l'activité sociale et économique. Cet espace représentatif du dynamisme de la Commune tourné vers son avenir permettra :

- l'amélioration de l'environnement de la traverse RD 906 au niveau de son intersection avec l'avenue de la Gare.

- la valorisation de l'accès au centre-ville en clarifiant le carrefour et l'aménagement cohérent de la continuité de l'avenue de la Gare.

- la réservation d'un espace de liaison naturel avec le projet de liaison ferroviaire ; l'ancienne ligne SNCF étant en cours de rachat par le syndicat mixte de la ligne ferroviaire Peschadoires – Sembadel.

- La mise en oeuvre de la maison des services en partenariat avec la Communauté de Communes qui instruit la construction de son siège.

- L'implantation de l'Office du Tourisme en concertation avec la Communauté de Communes, ce qui optimisera la vision d'un pays accueillant et soucieux de son environnement.

Le Maire expose d'autre part que cette analyse a fait l'objet de discussions avec la Communauté de Communes du Pays de Courpière. Les membres du bureau ont indiqué que dans le cadre de l'étude de reconstruction du siège de la Communauté de Communes, la préemption par la commune de ces parcelles permettra de donner une autre envergure au projet. Cette concertation entre les

deux collectivités permettra également de développer une qualité environnementale forte et un front bâti identifiable renforçant la vision de bourg de caractère.

1°) **Confirme** le principe de la restructuration de ce quartier.

2°) **Dit que** les parcelles cadastrées BL 465, BL 639, BL 467, BL 468, BL 469, BL 471, BL 640, BL 643 et BL 642 ont un intérêt pour la restructuration du quartier de la Gare à la fois pour la Commune et pour la Communauté de Communes

Vote : Pour : 16 Abstention: 9

VI / 3 – VALIDATION DES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC AVEC LE S.I.E.G. : RENOVATION E.P. CENTRE-VILLE – LOTISSEMENTS ET CONFORMITE

1°) **Approuve** les travaux d'Eclairage Public présentés par Monsieur le Maire.

2°) **Demande** l'inscription de ces travaux au Programme E.P. 2009 du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme.

3°) **Fixe** la subvention de la commune au financement des dépenses à **57 200 euro** et d'autoriser Monsieur le Maire à verser cette somme, après réajustement du décompte définitif, dans la caisse du Receveur du SIEG du Puy-de-Dôme.

Vote : Pour à l'unanimité

VI / 4 – VALIDATION DES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC AVEC LE S.I.E.G. : E. P. GIRATOIRE DE LAGAT – ILLUMINATIONS FONTAINE – COMPLEMENT E.P. RD906

1°) **Approuve** les travaux d'Eclairage Public présentés par Monsieur le Maire.

2°) **Demande** l'inscription de ces travaux au Programme E.P. 2009 du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme.

3°) **Fixe** la subvention de la commune au financement des dépenses à **12 000 euro** et d'autoriser Monsieur le Maire à verser cette somme, après réajustement du décompte définitif, dans la caisse du Receveur du SIEG du Puy-de-Dôme.

Vote : Pour à l'unanimité

VI / 5 – VALIDATION DES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC AVEC LE S.I.E.G. : ILOT DE L'ANTIQUITE.

1°) **Approuve** les travaux d'Eclairage Public présentés par Monsieur le Maire.

2°) **Demande** l'inscription de ces travaux au Programme E.P. 2009 du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme.

3°) **Fixe** la subvention de la commune au financement des dépenses à **7 200 euro** et d'autoriser Monsieur le Maire à verser cette somme, après réajustement du décompte définitif, dans la caisse du Receveur du SIEG du Puy-de-Dôme.

Vote : Pour à l'unanimité

VI / 6 – VALIDATION DES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC AVEC LE S.I.E.G. : LOTISSEMENT DES RIOUX 2EME TRANCHE.

1°) **Approuve** les travaux d'Eclairage Public présentés par Monsieur le Maire.

2°) **Demande** l'inscription de ces travaux au Programme E.P. 2009 du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme.

3°) **Fixe** la subvention de la commune au financement des dépenses à

44 800 euro et d'autoriser Monsieur le Maire à verser cette somme, après réajustement du décompte définitif, dans la caisse du Receveur du SIEG du Puy-de-Dôme.

Vote : Pour à l'unanimité.

VI / 7 – ANNULATION DE LA DELIBERATION INSTAURANT UNE MAJORATION DE LA VALEUR LOCATIVE CADASTRALE DE CERTAINS TERRAINS CONSTRUCTIBLES.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 12 septembre 2008 faisant référence à la délibération du 22/09/2003, décidant de majorer la valeur locative cadastrale des terrains constructibles situés dans les zones urbaines visées à l'article 1396 du Code Général des impôts, de 0,50 € par mètre carré dans les limites du plafond prévu,

Considérant que, après contact pris avec les services compétents, cette majoration ne peut être appliquée en l'état,

1°) **Annule** la délibération du 12 septembre 2008.

Vote : Pour à l'unanimité

VII – AFFAIRES SPORTIVES ET CULTURELLES.

VII /1 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA JEUNESSE AU PLEIN AIR.

→ *délibération proposée au Conseil d'administration du CCAS.*

VII /2 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU LYCEE JOSEPH CONSTANT DE MURAT

→ *délibération proposée au Conseil d'administration du CCAS.*

VII /3 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU LYCEE PROFESSIONNEL ROGER CLAUSTRES

→ *délibération proposée au Conseil d'administration du CCAS.*

VII /4 – VALIDATION MARCHÉ – GESTION DU RELAIS-JEUNES

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 4 Mars 2009,

Considérant la nécessité d'assurer l'animation et la gestion d'un équipement de loisirs en direction des 15/18 ans et d'actions éducatives auprès des jeunes du territoire,

Considérant la procédure adaptée lancée par la commune pour une durée de trois ans du 1^{er} avril 2009 au 31 Mars 2012, il ressort qu'une offre a fait l'objet d'une analyse par la Commission d'Appel d'Offres qui donne le résultat suivant :

N°	Prestataire	Montant T.T.C.
1	A.I.A. (association intercommunale d'animation)	150 175 €

Considérant l'analyse et le choix du prestataire par les membres de la Commission d'Appel d'Offres du 4 Mars 2009,

1°) **Entérine** la décision de la Commission d'Appel d'Offres quant au choix du prestataire A.I.A. pour la gestion du Relais jeunes pour une durée de trois ans du 1^{er} Avril 2009 au 31 Mars 2012 et ce, pour un montant de 150 175 € T.T.C.

2°) **Donne** pouvoir à Mr le Maire pour signer le marché, suivre son exécution et pour l'ensemble des démarches administratives qui en découlent.

3°) **Dit que** les crédits seront prévus en section de fonctionnement au budget principal.

Vote : Pour à l'unanimité